

Compte rendu de la réunion du comité exécutif de l'AILC

Mercredi 9 juin- Vendredi 11 juin 2021, 9h-11h (heure de la côte est américaine)

Mercredi 9 juin 2021

Présent.es à 9h30, heure de Princeton, et pour tout ou partie de la réunion : William Spurlin, Kitty Millet, Xiaohong Zhang, Sangjin Park, Sandra Bermann, Rita Schmidt, Marie-Thérèse Abdelmessih, Marc Maufort, Noriko Hiraishi, Robert Gafrik, Toshiko Ellis, Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, Massimo Fusillo, Isabel Gil, Haun Saussy, EV Ramakrishan, Robert JC Young, Liedeke Plate, Irma Ratiani (for the discussion on the 2022 Congress), Kathleen Komar, Takayuki Yokota- Murakami, Mads Rosendahl Thomsen, Matthew Reynolds, Adelaïde Russo, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Yang Huilin, Oana Fotache, Chandra Mohan, Youngmin Kim, Stefan Helgesson, Marina Grishakova, Zhang Hui, Lucia Boldrini, Anne Tomiche, Adam Kola, Marko Juvan, Isabel Gomez, Roberto Vecchi, Ipshita Chanda.

Nicole Bergman

Sandra Bermann, Présidente de l'AILC, ouvre la réunion, accueille et remercie les participants, tout particulièrement Irma Ratiani, organisatrice du Congrès de Tbilisi.

La plupart des rapports ayant été approuvés par voie électronique, ne seront présentés que les rapports pour lesquels un vote ou une discussion sont nécessaires.

1. Rapport sur le Colloque organisé pour les Jeunes Chercheurs et chercheuses, du 4 au 6 juin 2021

Sandra Bermann fait le bilan de ce qui constitue une première pour l'AILC : un colloque organisé spécifiquement pour les jeunes chercheurs et chercheuses et qui vient de s'achever. Ce fut un très grand succès et le résultat d'une collaboration entre les presses de l'université de Princeton, l'AILC et le Programme Fung Global Fellows de Princeton. Le colloque, gratuit, entièrement en ligne, a accueilli 233 jeunes chercheurs et chercheuses venu.es de 42 pays, 6 continents, et travaillant dans une grande diversité de disciplines des sciences humaines et sociales. Participèrent au colloque 24 collègues de l'université et des presses de Princeton, 14 membres du comité exécutif de l'AILC (qui animèrent des tables rondes et différents événements). Les conférenciers et conférencières incluaient Saidiya Hartman, Jhumpa Lahiri et Aleksandar Hemon. Les événements notables ont été : des tables rondes animées par le directeur des presses de Princeton et par des spécialistes en édition ; des ateliers d'écriture animés par Bill Germano et par Wendy Belcher ; 9 tables rondes animées par des chercheurs et chercheuses confirmé.es ; une session individuelle avec un des éditeurs des presses pour chaque jeune chercheur ou chercheuse. Le colloque fut aussi l'occasion de découvrir une nouvelle plateforme en ligne, « Spatial Chat », pour les discussions informelles. Sandra Bermann remercie tout particulièrement Paulo Horta, à qui revient l'idée d'un colloque pour jeunes chercheurs et chercheuses sur la publication, tous les collègues qui ont participé et, par-dessus tout, Nicole Bergman, qui a brillamment géré cet événement en ligne.

Sandra Berman indique travailler au partage et à la diffusion des sessions qui ont été enregistrées, et espère qu'une telle manifestation, co-organisée par l'AILC et des presses universitaires, pourra devenir un événement récurrent au sein de l'AILC.

L'ensemble du comité exécutif félicite et remercie Sandra Bermann pour cette magnifique réussite.

2. Congrès 2022 avec Irma Ratiani, Présidente du Comité d'organisation et présidente de la société géorgienne de littérature comparée, invitée du comité exécutif pour présenter l'état d'avancement de la préparation du Congrès 2022

Irma Ratiani remercie l'AILC d'avoir choisi la Géorgie pour son Congrès 2022 et remercie les membres du comité exécutif avec qui elle travaille pour leur soutien.

Le comité exécutif remercie Irma Ratiani pour le travail accompli. S'engage alors un riche échange entre Irma Ratiani et le Comité Exécutif, qui lui pose plusieurs questions :

- Liedeke Plate demande si l'appel à proposition pour les comités de recherche de l'AILC doit passer par la voie générale des appels à proposition. Irma Ratiani confirme que oui et que l'acceptation sera automatique pour les comités de l'AILC.

- Paulo Horta demande des précisions sur les modalités de participation des participant.es qui ne pourront pas venir en Géorgie. Irma Ratiani confirme que la conférence sera hybride : suite aux discussions avec Sandra Bermann et Nicole Bergman, une compagnie extérieure, qui organisera la partie en ligne du Congrès, sera choisie (après appel d'offre).

- William Spurlin demande de préciser la date limite de soumission des propositions pour les comités permanents. Irma Ratiani répond qu'il s'agit de la date générale du mois d'août. Il intervient ensuite pour souligner sa préoccupation concernant la transphobie et l'homophobie actuelles en Géorgie et il s'interroge sur la sécurité des personnes LGBT+ au Congrès. Irma Ratiani dit comprendre la préoccupation mais elle est rassurante pour ce qui concernera le Congrès.

- Anne Tomiche fait remarquer qu'à ce stade les deux conférenciers invités qui sont affichés sur le site sont des hommes et se demande si l'équilibre genré sera respecté. Irma Ratiani indique qu'elle pourrait être sollicitée pour être une conférencière. Elle demande d'ailleurs au comité exécutif de lui faire des suggestions. Elle ajoute vouloir inviter des écrivains – Vargas Llosa pourrait être l'un des écrivain.es invité.es.

- Karen-Margrethe Lindskov Simonsen pose une question pratique concernant la tenue des réunions de travail des différents comités. Irma Ratiani indique que l'organisation logistique du Congrès les prévoit et qu'il n'y a aucun problème de salles.

- Marie-Thérèse Abdelmessih demande s'il y a une limite au nombre de participant.es d'une session de groupe et si les sessions de groupes peuvent se dérouler sur plusieurs jours. Irma Ratiani répond qu'une session de groupe peut être réduite à une seule séance se déroulant sur un seul jour ou bien prendre la forme de petits séminaires se déroulant sur plusieurs jours (jusqu'à 5 jours).

- Chandra Mohan souligne que les étudiant.es qui souhaitent participer veulent savoir s'il y aura des activités et événements qui leur seront spécifiquement destinés. Il interroge également sur les modalités de fonctionnement du congrès hybride et en particulier du vote. Irma Ratiani répond en rappelant qu'elle travaille en étroite relation avec William Spurlin, président du comité pour les jeunes chercheurs et chercheuses (ECARE) et indique qu'il y aura une réception spécifiquement dédiée aux jeunes

chercheurs et chercheuses et plusieurs événements qui leur seront spécifiquement destinés, en particulier une session de groupe intitulée NextGen. Elle redit que l'organisation en hybride sera externalisée et confiée à une entreprise extérieure à l'université. L'objectif est bien de permettre à celles et ceux qui ne pourront pas venir en personne de participer.

Sandra Bermann indique qu'elle en viendra un peu plus tard à la question des élections et du vote pour le renouvellement des instances de l'AILC. Elle termine en remerciant Irma Ratiani et en se félicitant de l'excellente collaboration entre l'organisation géorgienne et l'AILC.

3. Expressions d'intérêt et propositions pour organiser le Congrès de l'AILC en 2025

Anne Tomiche indique que, depuis l'appel à expressions d'intérêt en mai, Paulo Horta et elle ont reçu un nombre important de demandes de précisions concernant le Congrès 2025, émanant principalement d'organisateur·s professionnels de congrès (Pays-Bas, Canada, Australie, Hongrie, Ecosse, Abu Dhabi). A ce jour deux notes d'intérêt développées ont été reçues : l'une de Corée pour un Congrès à Séoul (HUFS University of Foreign Studies) autour d'une thématique intitulée « Literatures in the Era of Hyperconnectivity : National Literatures, Comparative Literature and Technology » (date proposée : du 28 juillet au 1^{er} août) et l'autre de Grèce pour un Congrès organisé à partir d'Athènes avec plusieurs autres sites (à une distance de moins de 180km d'Athènes) autour d'une thématique intitulée « Littérature et maladie/ Maladie de la littérature » (date proposée : la seconde quinzaine de septembre pour éviter la chaleur et la période estivales touristiques). Anne Tomiche indique les prochaines échéances : le 15 septembre pour les nouvelles expressions d'intérêt et le 1^{er} décembre pour les propositions définitives.

Paulo Horta suggère que, pour rendre les échanges entre les institutions et les membres du comité exécutif plus faciles et pour permettre d'en garder une trace, un document google (googledoc) soit créé dans lequel toute personne du comité exécutif qui aura un échange avec une institution intéressée par l'organisation du Congrès pourra l'indiquer. Il se charge de le mettre en place.

Chandra Mohan intervient et indique que les collègues indiens sont également intéressés par l'organisation du congrès 2025 (le dernier congrès qui a eu lieu à Dehli était en 1990...). Le congrès pourrait être organisé sur plusieurs sites (Dehli, Calcutta, Hyderabad...). Il faudrait qu'il ait lieu en 2025 car au-delà de cette date, lui-même tout comme EV Ramakrishan auront pris leur retraite.

Sandra Bermann encourage Chandra Mohan et les collègues indien·nes à élaborer un projet et à envoyer une proposition (note d'intérêt pour le 15 septembre et proposition finale pour le 1^{er} décembre).

4. Discussion sur les nominations pour les élections 2022

Isabel Gil, présidente du Comité des Nominations, fait l'historique du processus qui a conduit à la liste qu'elle a adressée au comité exécutif. Elle commence en soulignant que le Comité des Nominations a été constitué de telle sorte que les membres de l'AILC soient équitablement représentés, en termes géographiques comme en termes de diversité des champs de recherche. Elle rappelle les principes qui ont guidé

le Comité des Nominations dans l'établissement de la liste des nominations : transparence et clarté dans le processus d'établissement, représentation inclusive (en termes géographiques, de statuts et d'approches) sur la liste, élection démocratique, intègre et ouverte. Les statuts du Comité, qui étaient anciens et ne prenaient pas suffisamment en compte ces principes, ont donc été modifiés et les modifications, soumises au comité exécutif, ont été approuvées préalablement à la réunion. Isabel Gil rappelle les trois changements majeurs :

- article 6 : dans la mesure du possible, au moins deux candidats pour chaque poste, y compris celui de président.e
- article 7 : assurer une large représentation à la fois géographique, des différents stades de la carrière et des différents domaines de recherche
- article 12 : mise en place de modalités de vote selon un processus précisément défini et explicite.

Le travail du Comité des Nominations a commencé par un appel à nominations : 15 nominations ont été reçues de membres individuels, 17 de membres du comité exécutif et 3 d'associations nationales. Le Comité des Nominations les a étudiées, en a longuement discuté, pour aboutir à une liste qui soit équilibrée en termes de genre sexué et qui permette l'inclusivité sur les plans géographique, des différents stades de la carrière et des différents domaines d'étude.

A ce jour, le Comité n'a pas réussi à avoir 2 candidat.es pour absolument tous les postes, mais pour la plupart néanmoins.

Cette liste est la première étape du processus. Avec les éventuels ajouts du comité exécutif et après approbation du comité exécutif, la liste deviendra définitive.

A cette liste, une fois adoptée, pourront s'ajouter les candidat.es bénéficiant de 7 soutiens. L'ensemble des 7 recommandations, accompagnées d'un CV et de l'accord explicite du ou de la candidat.e devra être envoyé aux Secrétaires de l'AILC (et non plus au comité des nominations).

Le comité exécutif remercie très chaleureusement Isabel Gil et le comité des Nominations, et approuve les principes qui ont guidé le travail du Comité. Une discussion générale s'engage à l'issue de laquelle le dernier état de la liste est présenté et mis au vote :

Poste de Président.e :

Lucia Boldrini ; Joao Cezar Castro Rocha

Postes de Vice-Président.es :

Stefan Helgesson, Noriko Hiraishi, EV Ramakrishan, Haun Saussy, Marcio Seligmann-Silva, William Spurlin, Anne Tomiche, Zhang Xiaohong

Secrétaires :

Anne Duprat, Sowon Park

Trésorier.es :

Adelaide Russo, Roberto Vecchi, Yuriko Yamanaka

Comité exécutif :

Toshiko Ellis, Oana Fotache, Robert Gáfrík, Isabel Gómez, Marina Grishakova, Marko Juvan, Youngmin Kim, Adam Kola, Sangjin Park, Takayuki Yokota-Murakami, Xiaohong ZHANG, Clotilde Thouret, Susan Bassnett, Gaby Schwab, Michal Ben Horin, Loredana Polezzi, Alexandra Ambrósio Lopes, Frederik

Tygstrup, Hyung-jin LEE, Sayantan Dasgupta, Ato Quayson, Liina Lukas, Fatiha Taib, Sarah Nutall, Raoul Calzoni, Emanuelle Santos, Paulo Horta, Christina Sharpe, Jerónimo Pizarro, Christianne Solte Gresser, Wen-chin Ouyang, Carole Boyce-Davies, Hubert Roland, Alexis Tadie, Antonio Monegal, Adelina Angusheva Tihanov, Boutheina Khaldi, Lobna Ismail, Véronique Porra, Irma Ratiani, Rita Terezinha Schmidt

Les résultats du vote :

21 votes exprimés :

- | | |
|----------------------|----------------------------|
| 1. Présidence : | Oui : 20 ; Non : 1 |
| 2. Vice-Présidence : | Oui : 19 ; Non: 1 |
| 3. Secrétariat : | Oui : 19 ; Non : 1 |
| 4. Trésorerie : | Oui : 21 |
| 5. Comité exécutif : | Oui : 18 ; Abstentions : 2 |

Chandra Mohan pose la question du vote pour celles et ceux qui ne seront pas sur place et pour les étudiant.es. Sandra Bermann répond qu'elle abordera la question du vote le lendemain. Elle remercie à nouveau Isabel Gil et tous les membres du Comité exécutif pour leurs contributions à l'établissement de la liste.

Elle met fin à la première journée de réunion du comité exécutif.

Jeudi 10 juin 2021, 9h-11h (heure de la côte est américaine)

Présents à 9h15: William Spurlin, Kitty Millet, Xiaohong Zhang, Sangjin Park, Sandra Bermann, Rita Schmidt, Marie-Thérèse Abdelmessih, Noriko Hiraishi, Robert Gafrik, Toshiko Ellis, Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, Massimo Fusillo, Helena Buescu, EV Ramakrishan, Liedeke Plate, Kathleen Komar, Takayuki Yokota, Mads Rosendahl Thomsen, Matthew Reynolds, Adelaïde Russo, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Yang Huilin, Oana Fotache, Chandra Mohan, Youngmin Kim, Stefan Helgesson, Zhang Hui, Lucia Boldrini, Anne Tomiche, Adam Kola, Ipshita Chanda, Roberto Vecchi, Marcio Seligmann, Isabel Gomez.

Nicole Bergman

1. Elections pour le renouvellement des instances de l'AILC

Sandra Bermann commence la réunion en abordant la question des modalités de vote, à l'occasion du Congrès de Tbilisi, pour le renouvellement des instances de l'AILC : il est prévu que le vote ait lieu en ligne. Le passage au vote électronique est un sujet de discussion au sein de l'AILC depuis plus de dix ans. Avec la crise sanitaire, c'est devenu indispensable. C'est aussi le moment opportun puisque Lucia Boldrini a beaucoup avancé sur l'établissement de listes fiables et que Nicole Bergman nous apporte son expertise technique. La nécessité se combine donc avec l'opportunité.

Comme le règlement du Comité des Nominations ne prévoit pas de vote en ligne et que, de plus, étant candidat.es, les deux secrétaires sont exclu.es de la commission qui doit veiller au bon déroulement du processus électoral, Sandra Bermann propose que la présidente du comité des nominations et son comité ainsi que la présidente du comité des structures, Kathy Komar, constituent un « comité électoral » qui

commencerait par élaborer concrètement les modalités du processus de vote afin d'ajouter un article au règlement du comité des nominations, article qui sera mis à la discussion lors de la prochaine réunion du comité exécutif en janvier.

Une discussion s'engage. Marie Thérèse Abdelmessih insiste sur l'importance d'avoir un vote sécurisé pour qu'une même personne ne vote qu'une seule fois et pour que les membres ne soient pas dans l'impossibilité de voter. Sur ces deux points, Sandra Bermann est rassurante, d'autant que Nicole Bergman pourra apporter son assistance. Kitty Millet demande ensuite sur quelle période s'effectuera le vote : s'agira-t-il de la durée du Congrès ? Y aura-t-il la possibilité de voter pendant une semaine ? Sandra Bermann ne veut pas préjuger du travail du comité électoral qui devra, de fait, présenter un projet répondant à cette question, mais pour Sandra Bermann il est probable que le vote ne se tiendra pas seulement pendant le Congrès. Chandra Mohan demande si ce sera un mode de vote « mixte » (les présents physiquement votant en présentiel) ou bien si même les participants présents physiquement voteront en ligne. Là encore, Sandra Bermann ne veut pas préjuger du travail du comité électoral, mais elle pense que ce ne sera pas un problème que le vote soit intégralement électronique, y compris pour celles et ceux sur place. EV Ramakrishan souligne que le vote électronique est devenu chose très courante. Il suggère que le comité électoral s'informe sur les procédures utilisées par les autres associations internationales et qu'il les contacte pour ce faire. Il suggère également qu'il y ait, avant l'ouverture de la période de vote, une période pendant laquelle les membres de l'AILC peuvent demander un rectificatif aux listes (et demander à être inscrits sur les listes s'ils ou elles n'y sont pas). Sandra Bermann remercie EV Ramakrishan pour ces suggestions.

On procède à un vote pour savoir si la mise en place d'un « comité électoral » dont la mission sera d'élaborer, de façon transparente, des procédures concrètes de vote électronique est approuvée. La proposition est adoptée à l'unanimité des 24 membres votant.

2. Rapport de Groupe de travail sur les Finances et les Associations nationales

Kathy Komar, présidente du groupe de travail, rappelle que la mission du groupe, composé de Lucia Boldrini, Liedeke Plate et elle-même, et qui a travaillé en consultation avec les trois trésoriers, était de clarifier la situation financière de l'AILC. Kathy Komar remercie le comité ainsi que les trésorier.es.

Elle rappelle que l'AILC est composée d'une seule trésorerie (et non pas de 3 trésoreries distinctes en fonction des aires géographiques). Le groupe de travail a estimé à 38.000 dollars annuels les dépenses courantes incompressibles (site internet, *Recherche littéraire*, aide au congrès triennal, frais bancaires...). A l'heure actuelle, il y a 223.000 dollars dans la trésorerie globale de l'AILC. L'association ne court donc pas de danger financier immédiat mais, en l'état actuel des choses, les rentrées de cotisations ne couvrent pas 38.000 dollars par an. Kathy Komar fait plusieurs suggestions :

- Augmenter (doubler) les cotisations
- Recruter de nouveaux membres en invitant les organisations à rejoindre l'AILC.
- Repenser le financement des comités de recherche (voir le rapport du Comité pour la Recherche et le Développement)

La clarification en cours des listes de membres (qui a payé et qui n'a pas payé sa cotisation ; qui est membre, avec ou sans cotisation, et qui ne l'est pas) constitue un grand progrès. Afin de rendre clairs les différents statuts au sein de l'AILC, une distinction a été établie entre « organisations membres » (dont les membres individuels sont automatiquement membres de l'AILC puisque ces organisations reversent à l'AILC 10 dollars pour chacun de leurs membres) et « organisations partenaires » (pour les organisations qui ne paient qu'une cotisation globale pour l'ensemble de leurs membres qui ne sont, en conséquence, pas membres de l'AILC et qui doivent individuellement faire la démarche de cotiser).

Une discussion s'engage. Matthew Reynolds souligne qu'il y a beaucoup d'argent à la banque. Dans ces conditions, il prend position contre l'idée d'augmenter la cotisation dans l'immédiat. Il pense qu'il faut d'abord que l'AILC fasse plus pour ses membres et le montre, pour ensuite seulement leur demander de payer plus. Pour l'instant il y a, selon lui, trop d'argent en banque pour augmenter la cotisation. Il faut se poser la question de l'utilisation de cet argent à la banque.

Kathy Komar répond que, certes, l'AILC est une association à but non lucratif, qu'elle est d'accord sur le fait qu'il faut dépenser une partie de l'argent en banque, et qu'il est donc peut-être prématuré d'augmenter les cotisations. Mais elle a voulu commencer à faire germer l'idée.

Adelaide Russo remercie elle aussi le comité. En réponse à Matthew Reynolds, elle souligne que la somme détenue en banque par l'AILC permettrait, sans aucune rentrée d'argent, d'assurer les dépenses courantes pendant 5 ans, ce qui n'est pas énorme.

Isabel Gil souligne l'importance de trouver un bon équilibre entre stabilité, voire sécurité financière (qui implique d'avoir un peu de réserves) et thésaurisation excessive (qui donne une mauvaise image de l'association). Des cotisations individuelles à 20 dollars ne seraient pas énormes. En tout état de cause, nous devons être plus actifs pour recruter des membres.

Paulo Horta rappelle que l'Association américaine (ACLA), dont la contribution était d'environ 6000 dollars quand elle reversait 10 dollars pour chacun.e de ses membres, ne paie plus qu'une contribution globale de 1000 euros. Cette baisse contribuera à une baisse rapide du fonds bancaire. Mais en même temps, il est d'accord avec Matthew Reynolds qu'il faut attendre d'avoir montré ce que l'AILC fait pour ses membres avant d'augmenter les cotisations. Il revient ensuite sur l'exigence d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir voter. Une discussion s'engage sur ce point, Kathy Komar insistant sur le fait que l'ACLA a choisi d'exclure ses membres de l'AILC en ne reversant pas leur cotisation, mais que l'association américaine s'est engagée à afficher sur son site, à partir de juillet 2021, que ses membres ne sont plus membres individuels de l'AILC, de sorte qu'il appartient aux membres de l'ACLA, informés de la situation, de cotiser individuellement.

Noriko Hiraishi, en tant que trésorière pour l'Asie, est préoccupée par la différence de statut entre « organisation membre » et « association partenaire » : si l'association japonaise voulait passer au statut de « partenaires », comment les en empêcher ? Kathy Komar répond en soulignant que la distinction a été faite pour que les membres des associations nationales sachent où ils en sont et s'ils sont ou non membres de l'AILC. Si d'autres associations veulent faire comme l'ACLA, leurs membres seront traités de la même façon. Elle insiste sur l'importance que les membres d'une association partenaire soient conscients de plus être automatiquement membres de l'AILC.

EV Ramakrishan intervient pour dire qu'il considère que c'est une mauvaise année pour augmenter les cotisations. Il suggère de surseoir à l'augmentation. Par ailleurs, pour ce qui concerne les associations américaines et britanniques, il faut espérer qu'elles changeront d'avis et redeviendront membres à part entière. Sandra Bermann doit user de son autorité morale pour ramener l'ACLA au sein des organisations membres de l'AILC... Sandra Bermann rappelle que l'accord passé avec l'ACLA vaut pour 3 ans. Elle espère que l'intérêt qu'il y a pour les membres de l'ACLA d'être également membres de l'AILC sera suffisamment évident pour faire revenir l'association américaine dans l'AILC.

Kathy Komar rappelle également que toute décision d'augmentation des cotisations doit passer par l'assemblée générale. Rien ne peut donc être décidé avant, au plus tôt, le Congrès en Géorgie.

Lucia Boldrini souligne que la baisse des revenus de l'AILC est récente et peut-être en partie liée à la crise sanitaire due au coronavirus. Par contre, une difficulté chronique est liée à la transition entre les trésoriers européens : la difficulté d'accès au compte dans la phase de transition a pu conduire à des périodes de 6 à 9 mois au cours desquelles le ou la trésorièr.e européen.ne n'était pas en contact avec les associations nationales. Si elles ne sont pas contactées, les associations nationales ne paient par leurs cotisations... Lucia Boldrini suggère donc que le ou la trésorièr.e sortant.e reste en contact avec son ou sa successeur.e, y compris en termes de signature sur le compte. Une bonne transition permettrait de résoudre ce problème. Elle rappelle également, comme Kathy Komar, que c'est à l'Assemblée Générale de prendre la décision d'augmenter les cotisations. Tout ce que le Comité Exécutif peut faire, c'est décider de mettre cette augmentation au vote lors de l'Assemblée Générale. Elle pense que l'on peut revenir sur la question ultérieurement et que le plus urgent est de renouer les liens. Elle ajoute, à propos des cotisations, que l'ACLA a refusé de donner la liste de ses membres afin que la lettre d'information puisse leur être envoyée. Et elle fait appel aux collègues du comité exécutif membres d'associations qui n'ont pas payé leur cotisation pour qu'ils paient individuellement... ne serait-ce que pour que les décisions prises en comité exécutif soient légales.

Rita Schmidt indique que le lien vers la lettre d'information de l'AILC est sur le site de l'association brésilienne (ABRALIC), mais que ABRALIC a toujours eu du mal à payer sa cotisation comme d'ailleurs également les membres individuels. Cela tient aux difficultés de transfert d'argent. Elle demande une explication claire de la façon dont les cotisations individuelles peuvent être versées.

Sa question permet de faire la transition avec le rapport suivant.

3. Rapport sur le site internet : état des lieux et projets

Lucia Boldrini ne revient pas sur son rapport écrit mais ajoute des éléments :

- Une nouvelle page a été créée sur le site pour les adhésions (cotisants et adhésions sans cotisation), avec un lien pour permettre le paiement des cotisations individuelles par carte de crédit via le site de l'université de Louisiane. Ce nouveau dispositif rendra les adhésions individuelles plus faciles.

- Il est possible pour un membre de demander une vérification de son statut, pour savoir s'il ou elle est à jour de sa cotisation, ce qui peut être fait facilement.

- La lettre d'information est envoyée aux associations nationales et aux membres du comité exécutif.

- Katharina quitte son poste fin juillet. Lucia Boldrini la remercie très chaleureusement pour tout le travail qu'elle a effectué. Elle aura besoin d'un.e autre assistant.e mais ce sera probablement pour la moitié du temps effectué par Katharina si elle peut obtenir un.e étudiant.e « placé.e » (sous statut de *work placement*). Elle accueillerait volontiers un.e stagiaire d'une autre université si certain.es membres du comité exécutif ont, dans leurs institutions respectives, des stages étudiant.es financés par ces institutions et que les intéressé.es pourraient effectuer à l'AILC.

- Lucia Boldrini pose la question de savoir s'il faut ou pas, pour des raisons de sécurité, dissocier les envois d'informations à la liste de membres du vote électronique. Elle se réjouit de ne pas avoir à régler la question du vote électronique qui sera prise en charge par le comité électoral.

- Lucia Boldrini soulève la question du mode de paiement via paypal. D'un côté, augmenter les choix possibles de modalités de paiement est une bonne chose. Mais d'un autre côté, un paiement par paypal est plus cher qu'un paiement par carte bancaire. Qui plus est, le compte paypal doit être détenu, et il faut donc qu'une personne en ait la responsabilité (un des trésoriers ? ou quelqu'un d'autre ?). Cette personne aura à payer des impôts, ce qui pose problème. Mais il est compliqué qu'une association soit titulaire d'un compte paypal. Enfin, dernier problème qui n'est pas le moindre : en cas de piratage du compte paypal, l'intégralité du compte de l'AILC pourrait être vidé. C'est très risqué du point de vue de la sécurité.

Sandra Bermann remercie Lucia Boldrini pour cette présentation. Elle suggère que les membres du comité exécutif lui envoient leurs éventuelles remarques et suggestions. Sandra Bermann ajoute que les donations en ligne sont maintenant possibles et que, comme Kathy Komar, elle-même a fait une donation de 5000 dollars. Le comité exécutif la remercie chaleureusement.

4. Bourses et prix

William Spurlin commence en rappelant les événements prévus pour les jeunes chercheurs et chercheuses au Congrès de Tbilisi :

- une session de groupe, intitulée NextGen, leur sera réservée : lui-même prendra en charge l'organisation de cette première édition et espère que dans le futur ce sera un.e jeune chercheur ou chercheuse qui prendra le relais. Il ne sait pas encore s'il s'agira d'une seule séance ou de plusieurs journées (séminaire).

- une réception spécifiquement consacrée aux jeunes chercheurs et chercheuses aura lieu juste avant le début du Congrès.

- des ateliers sont prévus.

William Spurlin ajoute que si la Conférence pour les Jeunes Chercheurs et Chercheuses qui vient de se terminer à Princeton est vouée à devenir un événement régulier et annuel, les ateliers du type de ceux prévus pour le Congrès pourront aussi se dérouler dans ce contexte.

Il annonce qu'Emmanuelle dos Santos a été élue Vice-Présidente du Comité Pour les Jeunes Chercheurs et Chercheuses : elle en est l'un des membres fondateurs, à une époque où elle était doctorante. Elle est maintenant « senior lecturer » à Birmingham.

William Spurlin annonce les 3 prix sur lesquels son comité a travaillé :

- Prix de la meilleure communication au Congrès pour un étudiant de troisième cycle : 250 dollars et la publication dans *Recherche littéraire*. Les nominations auront lieu pendant le congrès et l'annonce du prix se

fera, si possible, lors de la seconde assemblée générale. Un événement de célébration aura lieu ultérieurement en ligne.

- Subvention pour la publication d'un premier livre : prix annuel de 1500 dollars. L'ouvrage devra être en littérature comparée et la demande ne pourra pas être faite au-delà de 5 années après le diplôme.
- Prix de la meilleure traduction : prix de 1000 dollars octroyé tous les trois ans, l'année du Congrès et décerné avec l'aide du comité de traduction. Il n'y a pas de restriction de langue. L'annonce sera faite à l'Assemblée générale.

Une discussion s'engage. Isabel Gomez pose la question du délai pendant lequel une demande de subvention pour publication peut être faite : limiter la notion de jeune chercheur ou chercheuse à 5 années après la soutenance de thèse lui semble restrictif, particulièrement quand il s'agit de publier un livre. Elle suggère une définition un peu plus large et souple du statut de « jeune chercheur ou chercheuse ». On pourrait se contenter de demander un CV. Paulo Horta est d'accord pour penser que 5 ans est un délai trop court, et il pense qu'un atelier très concret sur la publication d'un livre serait très utile.

Les prix proposés par William Spurlin sont mis au vote. A l'unanimité des 21 votants, la proposition est adoptée.

5. Bourses de voyage

Sandra Bermann remercie Helena Buescu pour tout le travail fait pour réviser le règlement du Comité. Il convient de voter sur le règlement. Helena Buescu souligne que deux décisions doivent être prises :

- La première concerne l'article 1 (voir rapport) et la façon de décider des catégories qui sont éligibles
- La seconde concerne la façon de répartir l'argent entre les catégories décidées éligibles à la Bourse : un montant par catégorie ou bien un montant global à répartir ?

Sandra Bermann suggère que l'on choisisse d'avoir un seul fonds pour les différentes catégories.

La proposition suivante est mise au vote :

- Éligibilité : jeunes chercheurs et chercheuses et membres seniors dans des pays ou dans des contextes qui ne leur permettent pas de financer le voyage.
- Répartition : un seul fonds sera réparti entre les différentes catégories.

La proposition est acceptée à l'unanimité des 24 votants.

Anne Tomiche pose la question de savoir s'il serait possible de commencer à mettre en place ces bourses dès le prochain congrès en déterminant un montant. Paulo Horta souligne qu'il y aurait un problème d'équité entre ceux qui pourraient candidater et ceux qui ne seraient même pas autorisés à voyager. Helena Buescu souligne que le règlement doit être mis en ligne aussi vite que possible. La décision quant à l'ouverture de ces bourses dès le Congrès 2022 est différée à la réunion de janvier prochain.

6. Comité de Recherche et de Projets

Matthew Reynolds, président du Comité de Recherche et de Projets (RDC), souligne que la plupart des comités de recherche actuels s'auto-financent et que s'il convient que cet auto-financement se développe, l'AILC doit néanmoins pouvoir accorder des financements aux comités quand c'est nécessaire. En pratique, jusqu'ici, les fonds ont été accordés de façon *ad hoc*. Il suggère que ce principe soit explicitement formulé. Pour cela il est nécessaire de savoir de combien dispose l'AILC pour financer ses comités de recherche. Le rapport du Groupe de travail sur les finances suggérait 4000 dollars par an.

Matthew Reynolds propose de partir sur la base de 4000 dollars par an. Pour éviter le problème qui se poserait si 8 comités demandaient une somme importante la même année, il suggère de poser quelques règles : un même comité peut demander 1000 dollars tous les trois ans (sachant qu'il y a 11 comités à ce jour, si chaque comité obtient 1000 euros tous les 3 ans, on reste dans les 4000 euros). On peut également ajouter une clause selon laquelle un comité peut demander un financement exceptionnel pour des frais de publication. Matthew Reynolds suggère d'ajouter une phrase ou deux à la description des comités à propos des financements. Il termine en suggérant qu'une discussion sur nos lieux de publication serait utile et intéressante.

La proposition de Matthew Reynolds – financement régulier (1000 euros tous les 3 ans sont possibles pour chaque comité qui en fait la demande) + possibilité de demande de financement exceptionnel pour publication – est adoptée à l'unanimité des 22 votants.

Sandra Bermann clôt la séance de la journée en remerciant tout le monde.

Vendredi 11 juin 2021

Présents à 9 :15pm (heure de la côte est américaine) : Paulo Horta, Xiaohong Zhang, Stefan Buchenberger, Lucia Boldrini, , Marko Juvan, Mads Rosendahl Thomsen, Sandra Bermann, Marie-Thérèse Abdelmessih, Anne Tomiche, Zhang Hui, Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, William Spurlin, Noriko Hiraishi, Takayuki Yokota-Murakami, Massimo Fusillo, Liedeke Plate, Robert Gafrik, Kathleen Komar, Stefan Helgesson, Rita Schmidt, Youngmin Kim, Chandra Mohan, Marcio Seligmann, Isabel Gomez, Helena Buescu, Toshiko Ellis, Oana Fotache, Tracy Lassiter, Ipshita Chanda, Kitty Millet, Matthew Reynolds, Adelaïde Russo, EV Ramakrishan, Adam Kola, Zhang Jing (en l'absence de Yang Huilin), Haun Saussy

Nicole Bergman

Sandra Bermann ouvre la séance et signale que, en l'absence de Yang Huilin, Cathy Zhang siégera en tant que membre qui ne votera pas.

1. Reprise de la discussion des propositions du Comité de Recherche et de Projets (RDC)

a. Dossier CHLEL

Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, présidente du Comité sur l'Histoire comparée des littératures en langues européennes (CHLEL), remercie le Comité de Recherche

et de Projets pour son travail, se dit très heureuse que co-existe, pour les comités de recherche, la possibilité de solliciter, parallèlement au financement régulier, des subventions exceptionnelles. Elle revient sur le « dossier CHLEL » et la demande de remboursement au CHLEL de 6000 euros, accordés lors de précédents comités exécutifs de l'AILC et jamais versés au comité CHLEL. Lors de sa réunion de janvier 2021, le comité exécutif avait demandé au CHLEL d'étayer plus précisément la demande en indiquant ce qui avait été effectivement dépensé. Karen-Margrethe Lindskov Simonsen indique que son comité réduit sa demande de remboursement de la dette de l'AILC à CHLEL à 4000 euros (elle remercie Mark Sandberg, principal responsable du projet nordique, qui a accepté de trouver ailleurs les 2000 euros que l'AILC avait accordés pour les droits photographiques). Elle demande donc le versement de ces 4000 euros, accordés en 2016 et de nouveau en 2017 mais jamais versés à CHLEL. A l'époque, ni reçus ni autres preuves des dépenses effectuées n'étaient demandés. Parallèlement, elle sollicite 2000 euros pour un nouveau projet, celui de Dirk van Hulle sur le Brouillon Littéraire.

Une discussion s'engage, le comité exécutif demandant à Karen-Margrethe Lindskov Simonsen des précisions sur deux points. D'une part, a-t-elle des reçus ou, à tout le moins, des échanges de mails ou autres éléments permettant de décrire les dépenses effectivement réalisées par le comité (reçus de droits de reproduction photographique par exemple) ? Karen-Margrethe Lindskov Simonsen rappelle que l'argent avait été accordé, que toute la documentation avait été envoyée au trésorier Roberto Vecchi, mais que des reçus n'étaient pas demandés à l'époque. D'autre part, le comité exécutif demande à Karen-Margrethe Lindskov Simonsen de confirmer que le montant de 2000 euros accordé à Vienne en 2016 pour le projet sur la littérature migrante puis à Utrecht en 2017 (2000 euros également) concerne le même projet de traduction : cet argent a-t-il été accordé deux fois car il n'a pas été reçu après la première demande ? Karen-Margrethe Lindskov Simonsen répond que la seconde demande a été faite en complément de la première car le financement extérieur que CHLEL espérait obtenir ne s'était pas concrétisé ; il s'agit donc, en deux temps, d'une demande globale de 4000 euros pour la traduction d'un même projet.

Pour des raisons de transparence mais dans la mesure où les reçus n'étaient pas exigés à l'époque où l'argent avait été accordé, le comité exécutif demande à Karen-Margrethe Lindskov Simonsen d'indiquer avec le plus de précision possible et de documentation les dépenses qui ont été faites, et décide de revoir la question au plus tard lors de la réunion de janvier 2022. Karen-Margrethe Lindskov Simonsen signale qu'elle ne sera plus présidente du CHLEL en janvier 2022 et souhaiterait que ce dossier soit réglé avant son départ, pour que son ou sa successeur.e n'ait pas à le reprendre en charge. Sandra Bermann demande à Karen-Margrethe Lindskov Simonsen d'envoyer au plus vite les éléments demandés.

b. Comités de recherche arrivant à leur terme et propositions de nouveaux comités.

Le comité de Recherche et de Projets (RDC) a reçu plusieurs demandes :

- Une demande de renouvellement du comité sur l'art, la littérature et les médias. Au vu du bilan et du projet soumis au RDC, la recommandation du RDC est unanimement favorable au renouvellement pour 3 ans. Massimo Fusillo, président du comité, présente très rapidement ses activités et réalisations. Le vote du comité exécutif est unanimement favorable au renouvellement (22 votants).

- Une demande de création de nouveau comité : « Comité interdisciplinaire ». Matthew Reynolds présente l'analyse du RDC. Ce comité interdisciplinaire prendrait la suite du comité sur les neurosciences que Suzanne Nalbantian n'a pas souhaité transformer en comité permanent. Il s'agit d'une demande de comité à durée limitée et le RDC a jugé la proposition excellente. Toutefois le RDC hésite à recommander l'approbation immédiate pour deux raisons : les objectifs sont flous et il y a, parmi les membres du comité, une très forte concentration géographique en Amérique du Nord et un peu en Europe de l'ouest. En fait, la proposition semble avoir été faite dans l'urgence. Le RDC recommande donc de reprendre, préciser et développer le projet de comité interdisciplinaire. Il suggère de l'inaugurer en tant que comité à durée limitée l'année prochaine, quand un plus grand nombre de membres de différentes aires géographiques aura rejoint le comité et quand les objectifs auront été précisés.

Une discussion s'engage. Helena Buescu suggère que, pour s'ouvrir en termes de géographiques, le comité projeté se mette en relation avec des chercheurs produisant déjà dans des domaines interdisciplinaires : elle mentionne en particulier les humanités médicales et, spécifiquement, un projet en cours dans son université. Elle transmet les liens vers le descriptif du projet Humanités médicales développé dans son université (<http://ulices.letras.ulisboa.pt/en/projects/medical-humanities/> et <http://ulices.letras.ulisboa.pt/events/caring-and-sharing-health-and-humanities-in-todays-world/>) ainsi que les coordonnées d'Isabel Fernandes, qui coordonne le projet, et espère que le comité établira le contact. Kathy Komar voudrait s'assurer que ce comité n'interférera pas avec le comité sur l'intermédialité présidé par Massimo Fusillo. Pour cela il faut que le projet soit un peu plus élaboré.

Est adoptée à l'unanimité des 22 votants la proposition de transmettre à Suzanne Nalbantian des encouragements pour ce beau projet mais également une demande d'élargissement géographique et de précision sur les objectifs, en vue d'un accord qui serait donné l'an prochain, pour le prochain congrès. Est également suggérée l'idée que les membres de ce comité futur fassent une proposition de session de groupe pour le prochain congrès.

- Une demande de transformation du comité « Raisonement scripturaire et littérature comparée » en comité permanent. Matthew Reynolds rappelle l'historique de la demande, déjà faite au précédent comité exécutif en janvier 2021. Le comité exécutif avait émis des réserves lors de sa dernière réunion et émis plus recommandations : que le comité soit attentif à une grande variété de traditions scripturaire et qu'il clarifie sa ligne directrice de recherche. Matthew Reynolds souligne que le comité est très actif et qu'il conduit de nombreuses activités. Matthew Reynolds considère que le RDC a déjà donné son avis et que le nouveau document répond aux réserves du comité exécutif.

Zhang Hui, en tant que Président du comité, présente brièvement le travail de révision effectué pour construire la nouvelle proposition. Lucia Boldrini intervient pour remercier le comité de cette clarification qu'elle a appréciée. Elle continue cependant de penser que l'accent est mis sur la relation entre la Chine et le monde plus que sur le raisonnement scripturaire. Elle suggère, pour de futurs rapports, que soit soulignée la façon dont les activités auront à voir avec le raisonnement scripturaire. Elle suggère également que le comité prenne en compte la nécessité d'un équilibre en termes de genre. Haun Saussy encourage les concepteurs du projet à parler aussi de raisonnement scripturaire dans d'autres traditions que la Chine. Kitty Millet souligne que la diversité ne signifie pas seulement que les membres du comité viennent de lieux géographiques plus divers mais signifie aussi diversité intellectuelle. Elle

considère que le projet du comité a vraiment évolué favorablement. Chandra Mohan considère que l'Inde est absente : il y a une tradition de raisonnement scripturaire et de travail sur cette question en Inde. Il propose de servir d'intermédiaire auprès des organisateurs du comité pour inclure des chercheurs indiens. Marie-Thérèse Abdelmessih demande si le terme « scripturaire » est utilisé dans le double sens de « texte sacré » et de « tout texte écrit », ce qui justifierait d'inclure la littérature mondiale. Zhang Hui répond qu'il ne s'agit pas de lecture de textes en général. Cathy Zhang précise que le terme « scripturaire » désigne d'abord le dialogue entre la Christianité et la tradition chinoise, et que le comité désire élargir ses perspectives.

Le vote sur la demande de transformation du comité à court terme « Raisonnement scripturaire » en comité permanent est adopté à la majorité des 22 votants : 20 « oui », 1 « non » et une abstention.

2. Vers le futur...

Sandra Bermann revient sur un commentaire de Chandra Mohan et EV Ramakrishan : EV Ramakrishan considère que le comité électoral devrait être plus représentatif. Il approuve l'idée de passer au vote électronique mais considère que le comité électoral devrait être plus large en cooptant des membres qui représentent des parties du monde qui ne sont pas suffisamment représentées. Sandra Bermann approuve : elle précise que le comité électoral n'est pas fixé et souligne qu'il faut être le plus inclusif possible.

Elle donne ensuite la parole à Haun Saussy, pour qu'il fasse état de la réflexion qu'il a menée à propos de relations que l'AILC pourrait établir avec des associations « amies » ou « alliées ». Haun Saussy rappelle l'historique de la composition des membres de l'AILC, lié à l'histoire de la définition de la discipline, et souligne que le modèle, qui date du milieu des années 1950, n'est plus le modèle selon lequel l'AILC fonctionne. Il pense que nous devrions recruter et renforcer les liens avec des collègues qui ne sont pas définis institutionnellement comme « comparatistes » mais dont l'approche inclut nécessairement une dimension comparatiste (même si elle n'est pas revendiquée comme telle) : les traducteurs, les associations d'écrivain.es ou d'adaptateurs et adaptatrices cinématographiques... qui sont tous organisés en « groupes » sous la forme d'« associations ». Il s'agirait donc d'engager la conversation avec des collègues qui ne sont pas nécessairement plurilingues mais qui, ensemble, peuvent construire une dimension comparatiste.

L'ensemble du comité exécutif est enthousiaste. Sandra Bermann suggère que l'établissement de relations avec ces associations non spécifiquement comparatistes mais qui partagent des intérêts avec les comparatistes soit pris en charge par le Comité Associations Nationales + (NA+). Paulo Horta suggère qu'un comité distinct de NA+ soit dédié à cette tâche. Lucia Boldrini précise que Katharina a fait un gros travail pour repérer, à l'échelle mondiale (et pas seulement en Europe et en Amérique du Nord), des associations ou groupes qui ne sont pas membres de l'AILC mais font du travail interdisciplinaire et/ou comparatiste. Ce travail pourra être utile au futur comité et pourra aussi constituer une partie du travail de son ou sa futur.e assistant.e. L'enjeu n'est pas seulement de trouver des fonds mais aussi d'élargir nos horizons comparatistes et d'élargir nos façons de comparer. Toshiko Ellis se demande, dans l'hypothèse où un comité distinct de NA+ serait créé, ce qu'il restera à faire pour le comité NA+ et comment le comité NA+ et ce nouveau comité travailleront ensemble car un travail en collaboration serait indispensable.

L'idée de Haun Saussy, de développer des liens avec des associations « amies » proches des comparatistes mais pas spécifiquement comparatistes, est adoptée à l'unanimité des votants.

Sandra Bermann remercie tout le monde pour ces trois journées de discussion riches et stimulantes, clôt la réunion du comité exécutif et engage l'ensemble des participants à rejoindre, en suivant les indications données par Nicole Bergman, l'espace « Spatial Chat » pour prolonger ces trois journées de travail de manière informelle et découvrir cette plateforme.

Compte rendu établi par Anne Tomiche, Secrétaire de l'AILC
Le 17 juin 2021